

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mardi 15 août 2023, à compter de 19 h 00, à la salle habituelle de ses délibérations, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

101, rue Sigouin

Emplacement

Lot 5 738 683

Lot visé

La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché dont la hauteur des murs serait de 16 pieds (4,88 mètres).

La demande est en contravention avec l'annexe 3 – Grille des spécifications pour la zone RR-4 du règlement de zonage numéro 2015-224 qui stipule que « *La hauteur maximale des murs pour un bâtiment accessoire est de 3,1 mètres* ».

Au cours de la séance du conseil, il sera loisible à toute personne désirant se faire entendre en regard de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Trécesson, ce 27^e jour du mois de juillet de l'année deux mil vingt-trois.

Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint, par intérim